

mercredi 20 juillet.

Je suis tout à fait favorable au projet d'exploitation saisonnière de nos plages même si je trouve assez choquant le fait de "louer" un espace public naturel comme une plage au profit de commerces. Sur le site du Porteau, hélas nous avons connu durant de nombreuses années la dérive de commerces.

(A la base la discothèque la Rhumerie était une sympathique crêperie)

J'ai donc peur et j'émett toutes réserves concernant la dérive et les autorisations exceptionnelles, se succédant en saison (le Papagayo a de plus en plus de concerts)

Notre plage est une plage familiale et sportive. L'implantation d'un restaurant nous empêchera d'installer nos terrains de volley. Nous sommes favorables à l'implantation d'une piscine dans cet endroit même, afin d'éduquer notre jeunesse à la pratique de la natation. Un club de jeux pour enfants est réclamé comme d'origine. Enfin, notre crêperie "Poco Galette" exploitante depuis 8 années acteur local est ainsi mise sur la touche puisqu'elle ne pourra se projeter sur un tel projet.

* Nous rejetons l'idée d'avoir des odalis de fritures sur la salle.



Nous rejetons toute idée de

musique, alcool vendu ou amené
Nos plages n'étaient pas sous
tabac (comme dans certains
départements) nous craignons
d'avantage de mégots et de
salissures diverses dans le sable
Le parking est surchargé, le
stationnement va donc régorgé
dans nos avenues (la navette
ne fonctionne que deux mois).

Je trouve malsain de vouloir
avoir une population de plagiste
plutôt que de l'éduquer à la
pratique de sports que notre
belle commune nous offre.
M^{me} GAUTREAU

Mercredi 20 juillet 2022

Je suis tout à fait contre ce projet Plage du Porteau.

Il s'agit encore une fois de faire "consommer" la population : louer, acheter, toujours plus !

Au niveau de la restauration, "Coco Galette" remplit parfaitement cette fonction. Pas besoin d'en rajouter.

La place occupée par ce projet va être utilisée pour une bonne partie de la plage qui est aujourd'hui utilisée pour de nombreuses activités sportives (volley, football), et par des colonies de vacances.

Je déplore le fait de mettre en avant des activités mercantiles au détriment d'espaces pour des activités physiques de plein air.

Je pense qu'il y aura des montages de déchets supplémentaires à gérer. Cela ne va pas dans le sens de l'histoire !

Christian Arisvans

Monsieur le Maire .

Depuis 51 ans , je fréquente la page des Sablons .

Mes enfants y ont grandi et mes petits enfants ont pris le relais .

Dans les années 70 le club Mickey dirigé par Robert Marlet animait cette petite plage .

Les enfants comme les adultes étaient sollicités pour participer à différents jeux de plage pendant 2 mois (concours de boules , de châteaux de sable , épreuve de natation du km en mer sponsorisée par Le Figaro)

Mais , lors des grandes marées , tout le matériel était rangé pour laisser plus de place aux usagers de la plage ...

Le club a disparu et pendant plusieurs années nous avons profité de tout l'espace de la plage .

Puis la Cabane s'est installée . Peu importante , réservée au bar et à une petite restauration rapide .

En soi ,telle que , elle était plutôt appréciée semble-t-il par tous .

Elle ne gênait pas les non usagers .

Mais elle s'est agrandie et très agrandie , grignotant de plus en plus l'espace plage .

De plus , elle délimite son territoire avec une corde et des piquets en fer dans lesquels je me suis fait mal lorsqu'il m'a fallu , un jour , chercher à passer entre les baigneurs étendus sur la plage . . .

À marée basse , il reste de la place pour s'étendre après le bain , pour jouer avec les enfants , pour pique-niquer . Bref pour utiliser la plage comme on devrait toujours pouvoir le faire .

À marée haute , c'est une autre histoire !! Beaucoup de mes amis émigrent vers la plage des orphelins , Montbeau , le Porteau , la Gilardière ,

D'autres , se réfugient sur les rochers pour étendre leurs serviettes ...

Si ce manque de place entraîne des accidents , qui sera responsable ?

Le restaurateur de la Cabane ou la mairie qui aura accordé cette concession malgré l'exiguïté de cette petite plage ?

Des photos ont été prises qui mettent en exergue la situation.

Nous sommes plusieurs à nous interroger .

La plage est-elle réservée à ceux qui aiment aller nager puis s'étendre sur le sable en toute tranquillité , à ceux qui ont envie de jouer , de lire , de discuter sans avoir des difficultés pour trouver une place dans ce but ?

Ou bien la plage n'est - elle plus qu'un lieu où l'on vient boire et manger ?

En fait un lieu réservé au commerce !!! Et , accessoirement à la baignade pour les usagers des restaurants qui fleurissent de plus en plus sur les plages et qui squattent et réservent leurs transats !!!

Lorsque la plage est très grande , tout cela peut se concevoir sans soucis et la cohabitation peut se faire sans problèmes en respectant des règles établies au préalable .

Il en va autrement pour la plage des Sablons !!

Elle est trop petite pour que cela soit acceptable ...

Pourquoi la Cabane ne s'installerait - elle pas dans le jardin qui surplombe la plage ?

Elle ne gênerait plus personne .

En outre , les camions de livraison , vers 9 h 30 et 10 h bloquent complètement l'accès à la plage et la descente devient dangereuse pour ceux qui l'utilisent ...

J'en ai fait plusieurs fois l'expérience ..

Merci Monsieur le Maire pour l'attention que vous porterez à ce courrier qui décrit une situation que nous subissons et , que nous aimerions voir changer dès l'année prochaine .

J Thuault

Madame,

Après lecture du contrat de concession, il semble clair que l'objet principal de ces concessions réside dans les activités en rapport direct avec la plage :

- location de tentes, parasols, cabines, etc..
- club de plage, sports de plage
- les activités d'enseignement en lien avec la mer (voile, natation...)
- les activités physiques
- activités de gardiennage de matériel de sport nautique non-motorise

et que seulement à titre complémentaire, sont prévues les activités de débit de boissons et de restauration.

En tant qu'habitant de Pornic, riverain de la plage de la Noëveillard, et représentant du collectif des Voisins de la rue Guynemer, je pense que l'esprit de la loi doit être respecté et que les futures concessions devront être en priorité attribuées à des projets qui iront dans ce sens. En effet, Pornic ne compte aujourd'hui plus qu'un seul Club de Plage à la Noëveillard, alors qu'il en comptait au moins trois dans les années 80 et un par plage dans les années 70.

Pour les riverains, parents et/ou grand-parents, il est vital que Pornic continue d'offrir plus d'activités sportives aux enfants et adolescents, ce qui aujourd'hui tend à disparaître. Il n'y a pas de fatalité et une politique municipale pro-active et courageuse pourrait inverser la tendance. Autoriser l'ouverture d'autres bars de plage ne devrait donc pas être la priorité de l'attribution de ces nouvelles concessions, mais au contraire favoriser l'implantation de nouveaux clubs de plage / cours de natation / location de paddle / etc... Ceci contribuera à dynamiser Pornic et à offrir des options de proximité à tous les riverains et touristes qui cherchent des activités de plage pour les grands et les petits.

D'autre part, l'exploitation des clubs de plage demande beaucoup de personnel très qualifié pour encadrer les enfants et donner des cours de natation alors que leur rentabilité reste souvent très faible. C'est pourquoi l'attribution des concessions devraient à mon sens favoriser les projets qui peuvent allier club de plage et débit de boisson / restauration, afin d'améliorer la rentabilité des clubs de plage grâce à des revenus complémentaires. C'est un business-model qui fonctionne bien dans des villes comme la Baule ou Carnac me semble-t-il. Donc plutôt qu'attribuer de nouvelles concessions pour voir se multiplier les "paillottes" nous encourageons la mairie de Pornic et le département à soutenir une politique de la jeunesse et des sports qui redynamisera la commune, en aidant l'implantation ou le maintien des Clubs de plage, si possible en leur octroyant une concession de débit de boisson pour pérenniser leurs investissements.

En espérant que cet avis sera pris en compte.

Cordialement,

Frederic Ruesche

